

**Organisation régionale africaine de la  
Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique)**



**5<sup>ème</sup> CONGRÈS ORDINAIRE**  
*28-30 novembre 2023, Nairobi (Kenya)*

**"AMKA Afrika!"**

**RAPPORT SOMMAIRE**

En vertu de l'article VIII (b), le Congrès se réunit en session ordinaire une fois tous les quatre ans. L'article VIII (c) stipule que le Congrès discute et prend des décisions concernant : (i) les rapports d'activités de l'Organisation régionale, y compris les rapports financiers, (ii) les questions de politique syndicale générale et les résolutions, (iii) les questions générales revêtant un intérêt pour les travailleurs et nécessitant l'élaboration de politiques pour orienter l'Organisation régionale et ses membres, (iv) les propositions relatives aux activités de l'Organisation régionale pour la période suivante, (v) les propositions d'amendements à la Constitution, (vi) toute autre proposition soumise par des organisations membres, (vii) les nominations relatives à l'élection du Conseil général, du/de la Secrétaire général(e), du/de la Secrétaire général(e), et des auditeurs/trices internes, (viii) la ratification des demandes d'affiliation ; (ix) les sanctions.

Conformément à ces dispositions, la CSI-Afrique a organisé son 5<sup>ème</sup> Congrès ordinaire du 28 au 30 novembre 2023, à Safari Park Hotel, Nairobi, Kenya.

Au moment de la préparation du présent rapport, le nombre total de délégués inscrits par les affiliés s'élevait à 203 ; le nombre d'affiliés qui répondaient à tous les critères de participation à toutes les activités du Congrès et qui ont participé en exerçant le droit de prendre la parole dans les débats, de proposer des motions et de voter s'élevait à 75 ; et le nombre d'affiliés qui ne répondaient que partiellement aux critères de participation à toutes les activités du Congrès et qui par conséquent n'avaient pas le droit de voter en vertu de l'article XI (e) de nos règles statutaires s'élevait à 12.

L'analyse de l'inscription des délégués montre que 40 % (39,83) sont des femmes, 60 % (60,17) sont des hommes et 10,8 % sont des jeunes.

De plus, 172 observateurs et invités se sont inscrits et ont participé au congrès.

La réunion s'est poursuivie selon le programme ci-dessous :

Premier jour : Cérémonie d'ouverture

- Mot de bienvenue du Président de la COTU-Kenya
- Allocution du Président de la CSI-Afrique

- Allocution du Secrétaire général de la CSI
- Allocution de son Excellence Mia Amor Mottley, Premier Ministre de la Barbade
- Allocution du représentant de la Commission de l'Union africaine (à confirmer)
- Allocution de l'invité d'honneur, le Directeur général de l'OIT
- Allocution de bienvenue du Secrétaire général de la COTU-Kenya
- Bref message de la Ministre du travail de la République du Kenya.
- Interlude musical
- Allocution de l'invité d'honneur, le Président de la République du Kenya
- Remise des prix

### ***Réception***

La COTU-Kenya a offert un dîner de bienvenue à tous les participants au congrès dans la soirée du 28 novembre.

Deuxième jour :

- 1er rapport de la commission de vérification des mandats
- 1er rapport de la commission du règlement
- Messages de solidarité :
  - ACTRAV
  - OUSA
  - TUCA
  - CSI-AP
  - AFL-CIO
  - CBTU/GAWI
- Rapport d'activités
- Rapports financiers
- Présentation du thème du Congrès et réactions des différents intervenants, animées par le professeur PLO Lumumba.
- Début de l'élection du Conseil général, du secrétaire général et des auditeurs internes
- Déjeuner
- Groupe de travail des commissions
- Lancement de la campagne pour l'annulation de la dette

Troisième jour :

- Rapports de la commission du règlement et de la commission de vérification des mandats.

L'ordre du jour a été adopté sans modification.

### **CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

Le Secrétaire général de COTU-Kenya, l'hôte du Congrès, a prononcé le premier discours. Il a salué tous les participants et leur a souhaité une chaleureuse bienvenue au Kenya. Son discours a été suivi par celui du Secrétaire général de la CSI, Camarade Luc Triangle. Le message du Camarade Luc a été suivi par le discours virtuel de S.E. Mia Amor Mottley, Premier ministre de la Barbade, qui a délivré un message vidéo très inspirant, interpellant les délégués par rapport au thème du congrès. Il en a été de même pour le discours de S.E. William Samuel Ruto, Président de la République du Kenya, prononcé lors de la

cérémonie d'ouverture rehaussée par sa présence, et qui a également été l'occasion de remettre des prix aux anciens dirigeants syndicaux et aux personnalités qui ont contribué à la croissance et au développement de la CSI-Afrique.

Les lauréats ont reçu leurs prix des mains du Président de la République du Kenya, le Dr William Sameoi Ruto.

N°	Nom
1	<b>Maria Fernanda Francisco Carvalho</b>
2	<b>Jean Oulatar MBAITOU DJI</b>
3	<b>Emmanuel ZOUNON</b>
4	<b>Pascal TODJINO</b>
5	<b>Mamounata CISSE GUIRA</b>
6	<b>Nobila Paul KABORE</b>
7	<b>Augustin Blaise HIEN</b>
8	<b>Angélique KIPULU</b>
9	<b>Cunniah KHEMRAZE</b>
10	<b>Mamadou SAKO</b>
11	<b>Ayuba Philibus WABBA</b>
12	<b>Ibrahim Omar ABDULWAHED</b>
13	<b>Insa DIA</b>
14	<b>Mamadou DIALLO</b>
15	<b>Beki Zacharia NTSHALINTSHALI</b>
16	<b>Yaovi Adrien Beliki AKOUETE</b>
17	<b>Austin MUNEKU</b>
18	<b>Peter Gift MUTASA</b>

Les prix de certains lauréats, qui n'ont pas pu effectuer le déplacement, ont été remis aux représentants de leur pays au Congrès :

1	<b>Ravane MBAYE</b>
2	<b>Cosmas MUKUKA</b>

Le Camarade François Adjia Djondang, ancien Secrétaire général de l'UST/Tchad et membre du Conseil général de la CSI-Afrique, a été honoré à titre posthume au cours de la cérémonie.

Le deuxième jour, le Secrétaire général de la CSI-Afrique, le camarade Le deuxième jour, le Secrétaire général de la CSI-Afrique, le Camarade Kwasi ADU-AMANKWAH, a présenté la Déclaration du Congrès "Amka Africa !", qui a suscité des réactions saines et passionnantes de la part des participants, en particulier du Professeur P.L.O. Lumumba, qui a, entre autres, lancé un appel et un défi aux syndicats africains pour qu'ils s'impliquent davantage et utilisent le dialogue social pour résoudre les conflits et les guerres qui sévissent sur le continent, notamment au Soudan, au Niger, et au Mali. Ce document du Congrès est disponible dans nos langues de travail officielles sur le site web

de la CSI-Afrique. Nous espérons qu'il servira de document de référence, au moins pour les quatre prochaines années.

## AMENDEMENTS À LA CONSTITUTION

Le Secrétariat a soumis aux délégués du Congrès la liste suivante des propositions d'amendements à la Constitution qui ont été adoptées [lors de la réunion du Conseil général].

N°	ARTICLES	PROPOSITIONS D'AMENDEMENT
1.	<p><b>LE/LA PRÉSIDENT(E)</b>  <b>ARTICLE XXIX:</b>            Immédiatement après son élection par le Congrès, le Conseil général élit un président adjoint parmi les sept vice-présidents, qui agit en l'absence du président.</p>	<p>Le Secrétariat propose ... de créer deux postes de Présidents adjoints et de reformuler le paragraphe de la Constitution comme suit : "<i>Immédiatement après son élection par le Congrès, le Conseil général élit deux présidents adjoints parmi les sept vice-présidents". L'un des Présidents adjoints agit en l'absence du Président. Chacun des présidents adjoints est chargé de présider un comité qui supervise un vaste domaine d'activité de la CSI-Afrique.</i></p>
2.	<p><b>Article XIX : Composition du Conseil général</b></p> <p>Le Conseil général, élu par le Congrès, est composé comme suit :</p> <p>Tous les membres africains du Conseil général de la CSI.</p> <p><b>12</b> membres choisis par le Congrès et pas encore représentés ci-dessus, selon la répartition régionale suivante :</p> <p>Afrique du Nord : <b>2</b> membres            Afrique de l'Est : <b>2</b> membres            Afrique australe : <b>3</b> membres            Afrique centrale : <b>2</b> membres            Afrique de l'Ouest : <b>3</b> membres</p> <p><b>2</b> membres élus par le Comité des femmes de la CSI-Afrique.  <b>1</b> membre élu par le Comité des jeunes de la CSI-Afrique.            Le Secrétaire général et ses adjoints.</p>	<p>La proposition du Secrétariat vise à élargir le Conseil général afin de le rendre plus représentatif.</p> <p>Le Secrétariat veut ajouter aux critères une nouvelle puce, la puce 2, ce qui portera à trois les critères de composition du Conseil général, au lieu de deux prévus initialement..</p> <p>Tous les membres africains du Conseil général de la CSI.</p> <p><i>"Toute organisation affiliée comptant plus de 500.000 membres devient automatiquement membre du Conseil général.</i></p> <p><b>12</b> membres choisis par le Congrès et pas encore représentés ci-dessus, selon la répartition régionale suivante :</p> <p>Afrique du Nord : <b>2</b> membres            Afrique de l'Est : <b>2</b> membres            Afrique australe : <b>3</b> membres            Afrique centrale : <b>2</b> membres            Afrique de l'Ouest : <b>3</b> membres</p> <p><b>2</b> membres élus par le Comité des femmes de la CSI-Afrique.</p>

		1 membre élu par le Comité des jeunes de la CSI-Afrique. Le Secrétaire général et ses adjoints.
3.	<b>Article XXVIII : LE/LA SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E)</b>  Le Conseil général élit deux secrétaires généraux adjoints et définit leurs attributions. Les Secrétaires généraux adjoints demeurent en fonction aussi longtemps que leur conduite des affaires est jugée satisfaisante par le Conseil général.	<i>// a notamment demandé un amendement à l'article XXXVIII de la Constitution de la CSI-Afrique, en vue de revenir à un seul et unique poste de secrétaire général adjoint...</i>  Le Conseil général élit le/la secrétaire général(e) adjoint(e) et définit ses attributions. Le secrétaire général adjoint demeure en fonction aussi longtemps que sa conduite des affaires est jugée satisfaisante par le Conseil général.
4.	<b>Article XXVII : LE/LA SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E)</b>  (h) Au cas où le poste de secrétaire général devient vacant entre deux Congrès, le Conseil général désigne le/la secrétaire général(e) adjoint(e) pour assurer l'intérim pendant la période à courir jusqu'au prochain Congrès.	(h) Au cas où le poste de secrétaire général devient vacant entre deux congrès, le Conseil général nomme un secrétaire général intérimaire pour la période restant à courir jusqu'au prochain congrès.

## RESOLUTIONS

Treize (13) résolutions ont été débattues et adoptées :

1. Défense et promotion de la démocratie et des droits humains.
2. Gouvernance des migrations et programme d'intégration de l'Afrique
3. Résolution sur la protection sociale - Relever les défis d'extension, de couverture et de financement.
4. Contribution au démantèlement [du système] de la servitude pour dettes.
5. Résolution sur la numérisation et les droits numériques en Afrique.
6. Sécurité et santé au travail
7. Égalité
8. Commerce, industrialisation et transformation économique de l'Afrique
9. Résolution sur la syndicalisation - l'organisation
10. Inclusion des jeunes dans les syndicats et le mouvement syndical en Afrique
11. Emploi et employabilité des jeunes
12. Solidarité de la classe ouvrière
13. Emplois verts, transition juste et action climatique.

Ces résolutions ont été réparties en six commissions que le Congrès a mises en place en vue de les examiner et de présenter les conclusions en séance plénière du Congrès. Ces commissions ont produit des rapports éloquentes, basés sur des débats animés, et ont invité le Congrès à adopter les résolutions. Toutes les résolutions ont été adoptées avec

les amendements proposés. La Commission qui a discuté des résolutions sur les droits humains et syndicaux, la démocratie, les migrations, la paix et la sécurité a particulièrement insisté sur le fait que la CSI-Afrique devrait continuer à s'intéresser aux enjeux de la crise humanitaire que la guerre entre Israël et le Hamas fait subir au peuple et aux communautés palestiniens. Il a également été convenu que la CSI-Afrique devrait continuer à dénoncer la situation humanitaire et à déployer de réels efforts pour contribuer à la réalisation d'une solution à deux États.

## ÉLECTION DES RESPONSABLES

Le Congrès a élu les responsables suivants :

- + Une équipe de trois (3) auditeurs :
  - Joy Beene (Monsieur)
  - Twagirayezu Sylvie Kévine (Madame)
  - Jean Bernard Malouka (Monsieur)

- + Un Secrétaire général
  - Akhator Joel Odigie

- + Un Conseil général :

N°	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<b>Afrique de l'Ouest</b>		
1.	Germaine Ramde (CSB-Burkina Faso)	Senouvo Menoukon (UNSI-Togo)
2.	Anselme Amoussou (CSA-Bénin)	Yakouba Katile (UMT-Mali)
3.	Joshua Ansah (TUC-Ghana)	Sarah Thomas (SLLC-Sierra Leone)
<b>Afrique de l'Est</b>		
1.	Omar Faruk Osman (FESTU-Somalie)	Christine Kavata (NOTU-Ouganda)
2.	Chutoo Raez (CTSP-Maurice)	Henry Mkunda (TUCTA-Tanzanie)
<b>Afrique centrale</b>		
1.	Jean Marie NDI (CSAC-Cameroun)	Olga Kabalo (CDT-RDC)
2.	Ivette Aziza Ouaddaye (UST-Tchad)	Jean-Claude Bekale (Gabon)
<b>Afrique du Nord</b>		
1.	Mohamediu Rabba Rabiani (CNTM-Mauritanie)	Bintou Mara (CLTM-Mauritanie)
2.	Hind Mouttou (UGTM-Maroc)	(CDT-Maroc)
<b>Afrique australe</b>		
1.	Martha Molema (BFTU-Botswana)	Florence Taruvinga (ZCTU-Zimbabwe)
2.	Gina Mduduzi (TUCOSWA-eSwatini)	Femme (TUCNA-Namibie)
3.	Helena Isabel Generosa Da Silva (UNTA-CS)	(MCTU-Malawi)

Organisations ayant un effectif de 500 000 membres ou plus		
1.	Mamadou Soro (CSH-Côte d'Ivoire)	Représentation unique.
2.	Godfrey Selematsela (FEDUSA-Afrique du Sud)	
3.	Rose Omamo (COTU-Kenya)	
4.	Nuhu Toro (TUC-Nigeria)	
5.	Amira Monaem (UGTT-Tunisie)	
6.	Mabutho Cele (Afrique du Sud)	
7.	Kassahun Follo (CETU-Ethiopie)	
8.	Emmanuel Ugboaja (NLC-Nigeria)	
9.	Nabilla Belkacem (UGTA-Algérie)	
10.	Sirrankhatim Alamin Abdiulgadir Mohammed - (SWTUF-Soudan)	
Membres africains du Conseil général de la CSI		
1.	Joaquina Maria Almeida (UNTC-CS/Cap-Vert)	Agui Palanga (CNTT-Togo)
2.	Mody Guiro (CNTS-Sénégal)	Bachabi Moudachirou (CGTB-Bénin)
3.	Bridget Mutambo (ZCTU-Zambie)	Helena Isabel Generosa Da Silva França (UNTA-CS/Angola)
4.	Francis Atwoli (COTU-Kenya)	Osman Nur Farouk (FESTU-Somalie)
5.	Joe Ajaero (NLC-Nigéria)	Joshua Ansah (TUC-Ghana)
6.	Rafenoarimanana Mbolanomena (USAM-Madagascar)	Koulouthoume Assoumani (CTTC-Comores)
7.	Noureddine Taboubi (UGTT-Tunisie)	Bintou Ghassoum Mara (CLTM-Mauritanie)
8.	Amar Tadjout (UGTA -Algérie)	
9	Losi Zingswa (COSATU-Afrique du Sud)	Butale Thusang (BFTU-Botswana)

La réunion du Conseil général qui s'est tenue juste après le 5ème Congrès a élu les responsables suivants :

- ✚ Présidente :
  - **Martha Tinny Molema (BFTU-Botswana)**
- ✚ 2 Présidents adjoints
  - **Mamadou Soro (Humanisme - Côte d'Ivoire)**
  - **Rose Auma Omamo (COTU-Kenya)**
- ✚ Vice-présidents
  - Afrique australe : Helena Isabel Generosa Da Silva França (UNTA-CS/Angola)
  - Afrique centrale : Jean Marie NDI (CSAC-Cameroun)
  - Afrique du Nord : Amar Tadjout (UGTA-Algérie)
- ✚ Secrétaire général adjoint
  - **Anselme Coovi Amoussou**

## ELECTION DES COMITÉS DE JEUNES ET DE FEMMES

Les comités des jeunes et des femmes de la CSI Afrique ont tenu leurs conférences avant le Congrès, conformément aux règlements qui les régissent. Les deux conférences se sont déroulées virtuellement. La Conférence des Jeunes s'est tenue les 9 et 10 novembre. La Conférence s'est soldée par l'élection d'un nouveau Comité des jeunes pour la période allant de 2023 à 2027, constitué de la manière suivante :

N°	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1.	Romaine Kakero (TUCNA-Namibie) Vice-président	Rahariniriko Armand Hilaire (USAM-Madagascar)
2.	Petronella Sibusiso Mpfu (ZCTU- Zimbabwe)	
3.	Ezra Zulu (ZCTU-Zambie)	
4.	Bananeza Douce Sabine (CESTRAR- Rwanda)	Nyoni Dominicus (TUCTA- Tanzanie)
5.	Akampwera Ritah Ditah (NOTU- Uganda)	(FESTU-Somalie)
6.	Persévérance Mulamba Yowa (CSC- RDC)	Handout Prosper (UST-TChad)
7.	Basta Yasmina (UGTA-Algérie)	(UMT-Maroc)
8.	Dridi Zied (UGTT-Tunisie)	(UGTM-Maroc)
9.	Khady Sene (CNTS-Sénégal)	Djidji Denis (CSH-Côte d'Ivoire)
10.	Yoio Joao Correia (UNTG- CS/Guinée Bissau), Président	Bonkano (Niger)
11.	(SLLC-Sierra Leone)	(LLC-Libéria)

Cette conférence a été suivie par la conférence du comité des femmes les 13 et 14 novembre, qui s'est également conclue par l'élection d'un nouveau comité des femmes :

N°	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1.	Gladys B. Branche (SLLC-Sierra Leone)	Rebecca Rebeca Kwashi (TUC- Ghana)
2.	Irène Ayivi (COSI/CGTB-Bénin)	Kodjo Adjowa Rose (UNSI-Togo)
3.	Fatima Conceicao Da Costa Ribeiro (UNTG/CS- Guinée Bissau)	Nfinda virginie Samuel (UNTA- CS/Angola)
4.	Clemémentine Zintsem (CSAC- Cameroun)	A fournir
5.	Ritta MSIBI (COSATU-Afrique du Sud)	Tawile BOKO (MCTU-Malawi)
6.	Priyadarshini Gupta GUEDOU (MTUC-Maurice)	Koulouthoume Assoumani (CTTC- Comores)
7.	Oury Baillo Diallo (CNGT-Guinée)	Aissata GARBA (USTN-Niger)
8.	Afrique de l'Est devrait fournir un nom; à part la représentante de	L'Afrique de l'Est devrait fournir un nom



	COSYBU - Burundi, aucune femme de cette sous-région n'a participé à la conférence de deux jours.	
9.	Les affiliés d'Afrique du Nord devraient fournir une candidate	Les affiliés d'Afrique du Nord devraient fournir un nom
10.	La Corne de l'Afrique devrait fournir un nom	La Corne de l'Afrique devrait fournir un nom

**La Présidente de la CSI-Afrique**

**SIGNE**

**Martha Tinny MOLEMA**

**Galerie photos :**

[https://drive.google.com/drive/folders/1zp8XADaozLfY6HqHXHHcseayq3iGx1?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1zp8XADaozLfY6HqHXHHcseayq3iGx1?usp=drive_link)